NATIONS
UNIES

EP

UNEP/GC/24/10

Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement

Distr. : Générale
30 novembre 2006

Français
Original : Anglais

Vingt-quatrième session du Conseil d'administration/ Forum ministériel mondial sur l'environnement
Nairobi, 5–9 février 2007
Points 4 a), c) et 6 de l'ordre du jour provisoire*

Questions de politique générale : état de l'environnement

Questions de politique générale : coordination et coopération au sein du système des Nations Unies dans le domaine de l'environnement

Mise en œuvre du programme de travail du Programme des Nations Unies pour l'environnement et application des décisions pertinentes du Conseil d'administration

Etat de l'environnement et contribution du Programme des Nations Unies pour l'environnement à la recherche de solutions aux grands problèmes d'environnement

Rapport du Directeur exécutif

Résumé

Le présent rapport résume les questions que les activités du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ont fait surgir dans les domaines de la surveillance, de l'évaluation et de l'alerte rapide. Il couvre plusieurs aspects essentiels du travail réalisé par le PNUE pour continuer de surveiller la situation de l'environnement dans le monde et décrit les multiples volets des défis environnementaux que doivent relever les Nations Unies et ses Etats membres. Durant sa vingt-quatrième session, le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement doit examiner un ensemble important et significatif de conclusions d'évaluations, ainsi que les implications qui en découlent potentiellement pour les Etats membres. Nombre de ces défis sont décrit avec davantage de précision dans des documents spécifiques, auxquels le présent rapport fait référence. Le Directeur exécutif doit, certes, se tourner vers le passé pour faire rapport au Conseil d'administration sur les activités et les réalisations, mais il lui incombe aussi de regarder vers l'avenir pour déceler des manières nouvelles et innovantes de s'attaquer au difficile problème de l'établissement des rapports sur l'état de l'environnement de notre planète.

Le présent rapport apporte aussi des informations de base sur l'amendement de l'Instrument pour la restructuration du Fonds pour l'environnement mondial, tel qu'approuvé par la troisième assemblée du FEM qui s'est tenue au Cap, Afrique du Sud, les 29 et 30 août 2006, afin de donner plus de souplesse au Conseil du FEM dans la planification de ses réunions.

* UNEP/GC/24/1.

K0654443 130107

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

I Mesures suggérées au Conseil d'administration

1. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision inspirée de ce qui suit :

A. 24/[…] Situation de l'environnement dans le monde

Le Conseil d'administration,

Conformément à ses fonctions et responsabilités énoncées dans la résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée générale, consistant à suivre la situation de l'environnement dans le monde afin d'assurer que les problèmes de grande portée internationale qui surgissent dans ce domaine fassent l'objet, de la part des Gouvernements, d'un examen approprié et adéquat et, entre autres, à encourager les milieux scientifiques internationaux compétents et d'autres milieux professionnels à contribuer à l'acquisition, à l'évaluation et à l'échange de connaissances et d'informations sur l'environnement,

Rappelant sa décision 22/1 relative à la surveillance, l'évaluation et l'alerte rapide, et sa décision 23/6 relative au suivi de la situation de l'environnement dans le monde,

Rappelant la résolution 61/222 de l'Assemblée générale sur les océans et le droit de la mer, du 20 décembre 2006,

Prenant note des conclusions de nombreux rapports d'évaluation et publications sur l'environnement publiés après sa vingt-troisième session, en particulier ceux élaborés par le Programme des Nations Unies pour l'environnement en coopération avec des partenaires,

1. *Demande* aux Gouvernements, aux organismes des Nations Unies, aux institutions financières, au secteur privé et à la société civile, de prendre en compte les problèmes environnementaux suivants, à la lumière de la prise de conscience croissance de leur complexité:

a) Soixante pour cent des services rendus par les écosystèmes étudiés dans le cadre de l'Evaluation des écosystèmes pour le Millénaire sont dégradés ou utilisés de façon non rationnelle et leur dégradation pourrait fortement s'aggraver avant 2050 du fait de la rapide augmentation des demandes en nourriture, eau douce, bois d'œuvre, fibres et combustibles. Les transformations imposées aux écosystèmes ont contribué à améliorer de façon substantielle le bien-être humain et le développement économique, mais au prix du risque croissant de changements soudains et inattendus de l'environnement, de l'exacerbation de la pauvreté pour certains groupes de population et d'un appauvrissement notable et largement irréversible de la diversité biologique;

b) La capacité des systèmes aquatiques à fournir des services vitaux a été affaiblie, entre autres par les ruissellements agricoles, les rejets industriels et urbains et l'utilisation non rationnelle des ressources vivantes et d'eau douce, comme le confirme le rapport final du Projet d'Evaluation mondiale des eaux internationales, *Challenges to International Waters: Regional Assessments in a Global Perspective*;

c) La vulnérabilité des milieux désertiques, en particulier à leurs zones périphériques, s'est accrue, comme en témoigne *Avenir des écosystèmes désertiques de la planète*, le premier rapport d'évaluation thématique de la série l'Avenir de l'environnement mondial, du Programme des Nations Unies pour l'environnement;

d) Ainsi que le souligne l'*Annuaire GEO 2006*, la pollution de l'air due à l'usage de combustibles solides à l'intérieur des locaux cause la mort prématurée de 800 000 à 2,4 millions de personnes chaque année, le transport à longue distance de la pollution atmosphérique d'origine énergétique mène à l'acidification de certaines zones dans le monde du fait des émissions de dioxyde de soufre, les écosystèmes sont endommagés par des rejets azotés, les dépôts de polluants tels que le mercure et les polluants organiques persistants, enfin, les effets du changement climatique sur la production agricole commencent à être décelables;

e) La publication *Une planète, une multitude d'individus : Atlas de notre environnement en mutation*, rassemble les preuves scientifiques des changements de l'environnement à l'échelle de la planète, résultant des évolutions naturelles ou des activités humaines;

f) Ainsi que l'a révélé l'Evaluation scientifique de la diminution de la couche d'ozone 2006, réalisée par le Groupe d'évaluation scientifique du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, les abondances stratosphériques combinées de gaz appauvrissant la couche d'ozone tendent à décroître après leurs valeurs maximales de la fin des années 90, même s'il reste encore à acquérir des certitudes quant à la diminution du brome stratosphérique; il faut s'attendre aussi à une persistance du trou d'ozone en Antarctique pendant deux décennies encore et d'importantes pertes d'ozone seront constatées lors des hivers arctiques froids pendant les 15 années à venir;

g) La mondialisation et les innovations dans les nanotechnologies constituent à la fois des défis et des possibilités d'action en matière de gouvernance environnementale, ainsi que l'expose l'*Annuaire GEO 2007*;

2. *Note avec inquiétude* que la dégradation de l'environnement dont il est fait état et l'appauvrissement des services rendus par les écosystèmes constituent un obstacle à la réalisation des buts de développement internationalement convenus et qu'il est indispensable de renforcer l'infrastructure de gouvernance environnementale des pays en développement et des pays en transition par le renforcement des capacités et l'appui technologique, avec l'aide d'une présence cohérente des Nations Unies au niveau des pays;

3. *Appelle* les Gouvernements et les organisations intergouvernementales à poursuivre leur coopération par le moyen, entre autres, d'accords multilatéraux sur l'environnement, et en encourageant les synergies entre ces accords pour travailler à atténuer les changements climatiques et s'y adapter et, ce faisant, améliorer la base des connaissances pour une gouvernance environnementale plus intégrée et souple, notamment par l'utilisation d'instruments économiques et de mécanismes du marché permettant de réguler et gérer l'environnement, les écosystèmes et les services qu'ils rendent, selon que de besoin;

4. *Se félicite* de la résolution 60/30 de l'Assemblée générale du 8 mars 2006 sur les océans et le droit de la mer, dans laquelle l'Assemblée générale a décidé de créer, sous l'égide des Nations Unies, un mécanisme de notification et d'évaluation périodiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomique, qui sera mis en œuvre conjointement par le Programme des Nations Unies pour l'environnement et la Commission océanographique intergouvernementale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture;

5. *Invite* les Etats membres en situation de le faire, ainsi que les institutions financières telles que le Fonds pour l'environnement mondial à contribuer financièrement à la phase de démarrage du mécanisme périodique, l'«évaluation des évaluations », conformément au plan de travail et au budget approuvés par le Groupe directeur spécial créé par l'Assemblée générale dans sa résolution 60/30;

6. *Demande aux* Gouvernements et aux experts de contribuer à l'achèvement du quatrième rapport sur l'Avenir de l'environnement mondial, conformément aux grandes lignes définies lors de la consultation mondiale intergouvernementale et multipartites sur le rapport, qui s'est tenue à Nairobi les 19 et 20 février 2005, en examinant le résumé destiné aux décideurs pour 2007, en participant à la deuxième consultation mondiale intergouvernementale et multipartites de septembre 2007 et en appuyant les activités de développement relatives au quatrième rapport sur l'Avenir de l'environnement mondial, entre autres;

7. *Prie* le Directeur exécutif d'exposer les conclusions pertinentes du quatrième rapport sur l'Avenir de l'environnement mondial au Conseil d'administration lors de sa dixième session spéciale, pour faciliter leur prise en compte et leurs implications potentielles, par exemple pour la direction stratégique du programme de travail du Programme des Nations Unies pour l'environnement et pour que ce dernier puisse s'acquitter de ses fonctions dans le système des Nations Unies ainsi que des services qu'il doit apporter aux Etats membres.

B. 24/[…] Amendement à l'instrument pour la restructuration du Fonds pour l'environnement mondial

Le Conseil d'administration,

Rappelant sa décision SS.IV/1 du 18 juin 1994 sur l'adoption de l'Instrument pour la restructuration du Fonds pour l'environnement mondial,

Rappelant sa décision 22/19 du 7 février 2003 sur l'adoption des amendements à l'Instrument pour la restructuration du Fonds pour l'environnement mondial, concernant l'inclusion de la dégradation des sols, particulièrement la désertification et la déforestation, et les polluants organiques persistants, en tant que nouveaux domaines d'intervention du Fonds pour l'environnement mondial, tels qu'approuvés par la deuxième Assemblée du Fonds pour l'environnement mondial,

Rappelant la décision de la troisième Assemblée du Fonds pour l'environnement mondial, tenue au Cap, Afrique du Sud, les 29 et 30 août 2006, sur l'amendement de l'Instrument pour la restructuration du Fonds pour l'environnement mondial,

1. *Décide* d'adopter l'amendement à l'Instrument pour la restructuration du Fonds pour l'environnement mondial en ce qui concerne les lieux des réunions du Conseil du Fonds pour l'environnement *mondial*, tels qu'approuvé par la troisième Assemblée du Fonds pour l'environnement mondial;

2. *Prie* le Directeur exécutif de transmettre la présente décision à la Directrice générale et Présidente du Fonds pour l'environnement mondial.

II. Suivi de la situation de l'environnement dans le monde

2. Le présent rapport est soumis à la vingt-quatrième session du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement pour informer le Conseil/Forum des derniers développements de la situation de l'environnement à l'échelle de la planète et des diverses activités et mécanismes mis en place pour suivre ces évolutions dans le monde et faciliter la tenue de discussions et la prise de mesures en connaissance de cause. Il répond à diverses décisions du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement et se penche sur les activités du PNUE en matière d'évaluation environnementale et d'alerte rapide.

3. Le rapport souligne les conclusions de *l'Annuaire GEO 2007*, de la deuxième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* et d'*Avenir des écosystèmes désertiques de la planète*. En outre, il se penche sur l'état d'avancée des évaluations mondiales et régionales ou sous régionales actuellement en cours, telles que le quatrième rapport sur l'Avenir de l'environnement mondial, le quatrième rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, l'Evaluation internationale des sciences et technologies agricoles pour le développement, et le processus ordinaire placé sous l'égide des Nations Unies en matière de rapports et d'évaluation sur l'état du milieu marin, adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 57/141 du 12 décembre 2002 sur les Océans et le droit de la mer. De plus, il tire parti d'évaluations achevées récemment, telles que l'Evaluation des écosystèmes pour le Millénaire et l'Evaluation mondiale des eaux internationales, plus précisément décrites lors de la neuvième session spéciale du Conseil d'administration, qui s'est tenue à Dubaï, Emirats arabes unis, du 7 au 9 février 2006, avec le document UNEP/GCSS.IX/10. Le présent rapport souligne certains des services apportés par le PNUE aux Etats membres et à d'autres parties prenantes aux niveaux mondial et régional ou sous régional, concernant l'évaluation intégrée de l'environnement et d'établissement de rapports, les données et informations environnementales, l'environnement, les conflits et la coopération. Il décrit aussi les activités correspondantes dans le cadre du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités.

4. Le PNUE fonde son travail actuel sur le Document final du Sommet mondial 2005, adopté lors de la Réunion plénière de haut niveau de la soixantième session de l'Assemblée générale, qui s'est tenue à New York en septembre 2005. Il s'appuie aussi sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des objectifs de la Déclaration du Millénaire et autres buts et objectifs internationalement convenus.

5. Le présent rapport vise à apporter une base aux délibérations du Conseil/Forum pour le point 4 a) de l'ordre du jour : questions de politique générale : état de l'environnement, et le point 6 de l'ordre du jour : mise en œuvre du programme de travail du Programme des Nations Unies pour l'environnement et application des décisions pertinentes du Conseil d'administration. Il convient de noter que lors de sa vingt-quatrième session, le Conseil/Forum doit examiner un ensemble important et significatif de conclusions émanant de ces évaluations. Le chapitre VI rassemble les implications potentielles de ces conclusions et les propositions d'action du Conseil d'administration contenues dans le présent rapport les explicitent. Le Conseil/Forum dispose d'un rapport du Directeur exécutif sur le renforcement de la base scientifique du PNUE grâce à la proposition de Environnement Watch (UNEP/GC/24/3/Add.2), visant à renforcer la cohérence entre les activités et leur efficacité en matière de suivi de l'environnement. Il aura aussi à étudier un document d'information connexe apportant une vue générale sur les réseaux d'information régionaux et nationaux (UNEP/GC/24/INF/13).

III. Conclusions des récentes évaluations

A. Annuaire GEO

6. L'*Annuaire GEO 2007* est présenté dans le document UNEP/GC/24/INF/2. C'est la quatrième enquête annuelle que le PNUE publie sur le changement de l'environnement à l'échelle de la planète, conformément à ce qui lui a été prescrit dans la décision 22/1 IB du Conseil d'administration.

7. L'*Annuaire GEO 2007* présente au Conseil/Forum des conclusions récentes et détermine les possibilités d'action et les risques relatifs à l'état de l'environnement. Il est composé d'un panorama général des événements mondiaux et régionaux et des problèmes apparus en 2006, d'une partie spécifique sur l'environnement et la mondialisation, d'une partie sur les nouveaux défis que représentent les nanotechnologies et d'une autre sur les indicateurs de tendances environnementales mondiaux.

8. La partie spécifique a été élaborée pour nourrir les délibérations de la vingt-quatrième session du Council/Forum. Les possibilités d'action et les risques étudiés dans cette partie le sont dans le cadre d'une approche dynamique et interactive, en insistant sur la façon dont les risques peuvent être désamorcés ou même transformés en possibilités d'action grâce à une gestion responsable. Cette partie examine aussi les risques qui surgissent devant de telles possibilités d'action du fait d'une absence de gestion, ou d'une gestion défaillante. De plus, la partie spécifique contient des informations qui ont été utilisées pour la préparation du document de travail destiné aux consultations de niveau ministériel sur la mondialisation et l'environnement (UNEP/GC/24/11).

9. Les nanotechnologies sont une question nouvelle qui pourrait avoir de profondes répercussions sur l'industrie, la technologie, le développement social et économique, la santé des êtres humains et l'environnement. Bien qu'elles soient potentiellement porteuses d'avantages au plan de l'environnement, prévoir l'impact environnemental de leur usage généralisé est bien plus difficile en raison de la complexité des interactions physiques, chimiques et biologiques qui entreront en jeu dans les conditions de la vie réelle. Mettre ces nombreuses nouvelles possibilités au service du développement social et économique et à court à long terme nécessitera une démarche équilibrée dans l'utilisation des technologies en question, afin d'en porter les avantages à leur maximum tout en diminuant le plus possible les risques.

B. Evaluation des écosystèmes pour le Millénaire

10. L'Evaluation des écosystèmes pour le Millénaire, appuyée par le PNUE et d'autres partenaires, a évalué les conséquences du changement des écosystèmes sur le bien-être humain. Elle a répondu aux demandes d'information des Gouvernements par le moyen de quatre conventions internationales (la Convention sur la diversité biologique, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, la Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau et la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage), ainsi qu'aux besoins d'autres utilisateurs, notamment les milieux d'affaires et les peuples autochtones. Le rapport de synthèse général de l'Evaluation des écosystèmes pour le Millénaire et les rapports de synthèse sur la diversité biologique, la désertification, les zones humides et l'eau, les affaires et l'industrie, ont été publiés en 2005. [1]

11. Le Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature du PNUE a lancé diverses opérations de suivi de l'Evaluation des écosystèmes pour le Millénaire. Il a, par exemple, produit un rapport de synthèse sur les conclusions de l'évaluation relative aux écosystèmes marins et littoraux et le bien-être humain et a travaillé avec Greenfacts et d'autres organisations non gouvernementales à la production d'un résumé du rapport de synthèse de l'évaluation relative à la diversité biologique. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a préparé un rapport de synthèse complémentaire, sur la santé.

12. Les volumes techniques de l'Evaluation des écosystèmes pour le Millénaire ont été publiés, en anglais seulement, au début de 2006. Ils étudient l'état et les tendances actuels, les scénarios, les solutions adoptées et les évaluations à différentes échelles. Un résumé des quatre volumes d'évaluation technique du rapport, contenant les résumés destinés aux décideurs a aussi été communiqué. Tous les ouvrages relatifs à l'Evaluation des écosystèmes pour le Millénaire sont largement distribués et le rapport de synthèse ainsi que le rapport résumant les volumes techniques de l'évaluation sont en cours de traduction dans d'autres langues officielles des Nations Unies.

[1] Disponibles sur: http://www.millenniumévaluation.org/en/products.aspx

13. Les principales conclusions de l'Evaluation des écosystèmes pour le Millénaire sont les suivantes :

a) Durant les 50 dernières années, les humains ont altéré les écosystèmes plus rapidement et de manière plus extensive qu'à toute autre tranche comparable de l'histoire de l'humanité, essentiellement pour satisfaire la demande toujours croissante d'aliments, d'eau douce, de bois, de fibres et de combustibles.

b) Les altérations subies par les écosystèmes ont engendré des gains substantiels en termes de bien-être humain et de développement économique, mais ces gains ont été réalisés au prix de la détérioration croissante de nombreux services écosystémiques, de l'accroissement des risques de changements erratiques et progressifs et de l'exacerbation de la pauvreté chez certains groupes de personnes. A moins que des solutions appropriées n'y soient apportées, ces problèmes réduiront sensiblement les avantages que les générations futures pourraient tirer des écosystèmes;

c) La dégradation des services assurés par les écosystèmes pourrait s'accentuer considérablement durant la première moitié du siècle et constituer un obstacle à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et autres buts et objectifs de développement internationalement convenus.

C. Evaluation mondiale des eaux internationales

14. Le projet d'Evaluation mondiale des eaux internationales [2], réalisé avec le soutien de partenaires tels que le Fonds pour l'environnement mondial, devait s'achever le 30 juin 2005. Depuis cette date pourtant, grâce à l'appui des Gouvernements finlandais et suédois, de l'université de Kalmar en Suède, de l'Agence suédoise internationale pour le développement et d'experts sélectionnés, des rapports d'évaluation ont été publiés pour huit des 66 sous-régions choisies a cette fin, en se concentrant sur les pays susceptibles de bénéficier des financements du FEM. Les huit sous-régions sont le fleuve Mékong, la mer d'Okhotsk, le courant d'Oyashio, la mer des Caraïbes, le courant de Humboldt, les lacs de la vallée du Rift d'Afrique orientale, le Pacifique équatorial oriental et la mer Caspienne. Les rapports, distribués dans les sous-régions, ont été présentés lors d'un événement organisé à l'occasion de la Semaine mondiale de l'eau, à Stockholm, en août 2006.

15. Le rapport final du projet Evaluation mondiale des eaux internationales confirme l'inquiétude générale devant les pressions exercées par l'activité humaine, qui ont affaibli la capacité des écosystèmes aquatiques à s'acquitter de fonctions cruciales. Le rapport considère la pollution transfrontière comme une préoccupation prioritaire pour 20 des 66 sous-régions. De plus, l'analyse régionale des chaînes de causalité menée dans le cadre de l'Evaluation a révélé que les ruissellements d'origine agricole et les rejets urbains et industriels sont les sources de pollution les plus fréquentes. L'utilisation non rationnelle de l'eau douce est la préoccupation transfrontière prioritaire pour le plus grand nombre de régions et la surexploitation du poisson et autres ressources du vivant est prioritaire aussi dans 17 régions. Les modifications des habitats ont appauvri la diversité biologique et transformé les structures communautaires dans de nombreuses régions, avec de graves répercussions aux plans social et économique.

D. Perspectives mondiales de la diversité biologique 2

16. Conformément au paragraphe 8 de la décision VII/30, adoptée par la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique lors de sa septième réunion, le secrétariat de la Convention a préparé, avec l'aide du Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature du PNUE et d'autres organisations internationales concernées, l'édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique 2*, préalablement à la huitième réunion de la Conférence des Parties et après évaluation collégiale et révision par l'Organe subsidiaire de la Conférence des Parties chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques. De nombreux organes ont participé à la préparation du rapport, notamment des organismes des Nations Unies, des institutions gouvernementales, des organisations internationales non gouvernementales, des instituts de recherche, notamment les centres concernés du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale. De nombreux Gouvernements ont également communiqué leurs commentaires sur le projet de document.

[2] Tous les rapports GIWA sont disponibles sur: http://www.unep.org/dewa/giwa

17. Le rapport a été préparé avec le soutien financier des Gouvernements des Pays-Bas, de Suisse et du Royaume-Uni ainsi que de la Communauté européenne. Il évalue la situation actuelle, les tendances de la diversité biologique et les forces motrices essentielles de l'appauvrissement de la diversité biologique, et s'attache à démontrer l'importance de cette dernière pour le bien-être humain. Ce rapport récapitule brièvement les acquis de la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique et les progrès accomplis vers l'objectif fixé par la Convention, de parvenir d'ici 2010 à une réduction significative du rythme actuel d'appauvrissement de la diversité biologique, et sa contribution à la réalisation des objectifs de la Déclaration du Millénaire.

18. Le rapport fait état d'un appauvrissement de la diversité biologique à tous les niveaux et indique que, si les zones protégées couvrent 13 % environ des terres émergées de la planète, elles sont inégalement réparties, deux cinquième seulement des régions écologiques du monde atteignant le seuil des 10 % du cadre de travail provisoire à l'horizon de 2010 en matière de diversité biologique, inscrit dans la décision VII/30 de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique. Les habitats, tels que les forêts et les systèmes fluviaux, sont en cours de fragmentation, ce qui nuit à leur capacité à entretenir la diversité biologique et à fournir les services correspondants aux écosystèmes. L'abondance moyenne des espèces décline, la perte entre 1970 et 2000 atteignant 40%. Dans les cours d'eau, les lacs et les terres marécageuses, les espèces ont décliné de 50 %. D'une manière générale, les menaces à l'origine de cet appauvrissement de la diversité biologique s'accroissent, et il faut citer parmi celles-ci l'augmentation des espèces exotiques envahissantes, la surexploitation et la charge azotée, à l'origine de « zones mortes » dans les systèmes marins. Les options adoptées par la Convention sur la diversité biologique suffisent à satisfaire aux objectifs de 2010 dans ce domaine, mais il faudra les appliquer largement dans tous les secteurs concernés pour parvenir à la conservation et à une utilisation rationnelle. Les inquiétudes sur la diversité biologique devraient être intégrées aux programmes relatifs au commerce et aux stratégies de réduction de la pauvreté. Il conviendrait de développer prioritairement des outils d'évaluation de la diversité biologique.

19. Le rapport a été lancé à Curitiba, Brésil, le 20 mars 2006, au cours de la session d'ouverture de la huitième réunion de la Conférence des Parties de la Convention sur la diversité biologique. Il a été accueilli avec satisfaction par la Conférence, notamment par sa décision VIII/7 sur les Perspectives mondiales de la diversité biologique, dans laquelle la Conférence a encouragé les Parties et les organisations internationales à le diffuser le plus largement possible et a invité le PNUE à l'utiliser pour la préparation des éditions ultérieures du rapport sur l'Avenir de l'environnement mondial. D'autres décisions ont aussi fait référence au rapport, principalement : la décision VIII/14 sur les rapports nationaux et la prochaine édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique; la décision VIII/6 sur l'Initiative mondiale sur la communication, l'éducation et la sensibilisation du public; la décision VIII/9 sur les Implications des conclusions de l'Evaluation des écosystèmes en début de millénaire et la décision VIII/15 sur le Cadre de vérification de l'application et de la réalisation de l'objectif de 2010 et l'intégration des objectifs dans les programmes de travail thématiques.

E. Avenir des écosystèmes désertiques

20. Par sa résolution 58/211 du 23 décembre 2003, l'Assemblée générale a consacré 2006 Année internationale des déserts et de la désertification. En réponse à cette initiative le PNUE, en collaboration avec un certain nombre d'institutions partenaires et d'experts, a préparé *Avenir des écosystèmes désertiques de la planète*, le premier rapport d'évaluation thématique de la série Avenir de l'environnement mondial.

21. Le document *Avenir des écosystèmes désertiques de la planète*, lancé le 5 juin 2006 (Journée mondiale de l'environnement) à Alger, a évalué l'état des déserts dans le monde, notamment leur emplacement, leur étendue, leur spécificité, leur vulnérabilité, leur diversité biologique et leurs ressources naturelles. Ce rapport indique, entre autres, que les changements des régimes pluviométriques et des températures dus au changement climatique mondial peuvent se manifester par des impacts plus graves à la périphérie des régions désertiques et dans les zones montagneuses des déserts. Les déserts et leurs périphéries sont particulièrement vulnérables aux déficits d'humidité des sols résultant des sécheresses qui, au courant des dernières décennies, se sont aggravées et redoubleront certainement d'intensité et de périodicité dans l'avenir.

F. Ozone stratosphérique

22. Le résumé analytique d'une évaluation scientifique conjointe de l'appauvrissement de la couche d'ozone, a été préparé par le Groupe d'évaluation scientifique du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, et rendu public par l'Organisation météorologique (OMM) et le PNUE en août 2006. Le résumé s'appuie sur un rapport exhaustif préparé conformément à la clause du Protocole de Montréal enjoignant aux Parties au Protocole de fonder leurs décisions futures sur des données scientifiques, environnementales, techniques et économiques actualisées et évaluées par des groupes d'experts de réputation mondiales dans les spécialités correspondantes. Le rapport complet, préparé par plus de 250 scientifiques, est le soixantième de la série et sera publié au début de 2007.

23. L'évaluation montre que l'abondance totale combinée des gaz anthropiques appauvrissant la couche d'ozone dans la troposphère continue de décliner, après les pics atteints dans la période 1992–1994. Les gaz à durée de vie plus courte comme le méthylchloroforme et le bromure de méthyle restent les principaux acteurs du déclin de l'abondance combinée totale effective dans la troposphère des gaz anthropiques appauvrissant la couche d'ozone et contenant du chlore et du brome. En 2005, l'abondance combinée totale dans la troposphère des gaz anthropiques appauvrissant la couche d'ozone avait décru de 8 à 9 % depuis la valeur maximale observée dans la période 1992–1994. L'ampleur globale de cette décroissance peut être attribuée aux changements estimés des émissions, et reste cohérente avec les durées de vie atmosphériques connues et les connaissances actuelles sur les mécanismes de transport.

24. Les abondances combinées des gaz anthropiques appauvrissant la couche d'ozone montrent une tendance à la baisse depuis leurs valeurs maximales de la fin des années 90, qui correspond bien aux observations réalisées à la surface de la terre sur ces gaz et au délai nécessaire pour leur transport dans la stratosphère. L'augmentation du brome stratosphérique a suivi ses tendances du niveau troposphérique dans les années précédentes. La diminution du brome stratosphérique n'a pas encore été détectée. Le brome continue de jouer un rôle majeur dans la raréfaction de l'ozone stratosphérique.

25. Les nouvelles connaissances scientifiques montrent que les concentrations de chlore stratosphérique équivalent effectif aux latitudes moyennes (30°–60° nord et sud) devraient retrouver leurs niveaux d'avant 1980 d'ici 2049, cinq ans après ce qui avait été prévu par l'évaluation antérieure, réalisée en 2002. Au-dessus de l'Antarctique, le chlore stratosphérique équivalent effectif devrait retrouver ses niveaux d'avant 1980 d'ici 2065 environ, plus de 15 ans après les latitudes moyennes. De graves pertes d'ozone devraient être observées en antarctique pendant les 10 à 20 prochaines années au moins. D'importantes pertes d'ozone se manifesteront probablement lors des hivers arctiques froids pendant les 15 prochaines années.

IV. Poursuite des opérations d'évaluation

26. 2007 sera une année très active, avec le lancement de nombreux grands rapports mondiaux d'évaluations de l'environnement, notamment le quatrième rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat; le rapport sur le développement humain face à l'environnement, l'énergie et le changement climatique; le rapport sur les perspectives environnementales de l'Organisation de coopération et de développement économiques; le rapport de l'Evaluation internationale des sciences et technologies agricoles pour le développement; le rapport sur l'Evaluation générale de la gestion de l'eau en agriculture; et le rapport sur les Perspectives mondiales de l'énergie. Le quatrième rapport sur l'Avenir de l'environnement mondial, qui sera publié en 2007, cinq ans après la publication du troisième rapport, en 2002, constituera la contribution du PNUE aux travaux de suivi de la situation mondiale de l'environnement. Avec tous ces rapports, et d'autres, on ne saurait trop insister sur le risque de voir apparaître des messages contradictoires à destination des décideurs.

27. Pour minimiser ce risque et veiller à la complémentarité des activités d'évaluation, le PNUE entretient des contacts avec le secrétariat du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, la Banque mondiale, l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'Agence internationale de l'énergie et d'autres partenaires. Même si les conclusions de ces différentes évaluations ne peuvent qu'améliorer l'accessibilité à des informations actualisées sur l'état et les tendances de l'environnement ainsi que sur les perspectives pour l'avenir, le très grand nombre d'évaluations fait conclure au besoin d'une image plus cohérente et complémentaire dans ces travaux. Le cadre de travail proposé par Environment Watch, qui est discuté plus précisément dans le document UNEP/GC/24/3/Add.2, offre aux entités participant aux évaluations environnementales la possibilité

de peaufiner leurs stratégies dans la périodicité et le développement des synergies entre les évaluations, et de contribuer à une compréhension mondiale des défis environnementaux.

A. Quatrième Rapport sur l'Avenir de l'environnement mondial

28. Avenir de l'environnement mondial est le projet phare des travaux d'évaluation intégrée de l'environnement et d'établissement de rapports au sein du PNUE. Conformément aux décisions du Conseil d'administration, 18/27 sur le plan Earthwatch (mai 1995), 20/1 sur l'Avenir de l'environnement mondial (février 1999), 22/1 sur l'alerte rapide, l'évaluation et le suivi (février 2003) et 23/6 sur le Suivi de la situation de l'environnement dans le monde (février 2005), le PNUE a organisé une série de consultations régionales auprès des parties prenantes et des réunions d'experts, ainsi que la consultation mondiale intergouvernementale et multipartite relative au rapport sur l'Avenir de l'environnement mondial, pour définir la portée et les objectifs du rapport. Ce dernier vise à analyser le rôle de l'environnement dans le développement, en lien avec les changements environnementaux et sociaux apparus depuis la publication du rapport de la Commission des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement : *Notre avenir à tous,* en 1987.

29. Plus de 200 scientifiques de par le monde ont été invités par le PNUE à effectuer les recherches nécessaires à la rédaction des dix chapitres du quatrième rapport sur l'Avenir de l'environnement mondial. Le réseau de collaboration au projet Avenir de l'environnement mondial, qui a été la colonne vertébrale de toute cette opération depuis son début en 1995, continue de jouer un rôle crucial dans ce mécanisme, en apportant des éléments sur les questions importantes, tant régionales que mondiales. Par ailleurs, 200 experts environ, nommés par plus de 50 Gouvernements, ont participé à la préparation des rapports à des titres différents : dans des groupes d'experts chargés de chapitres spécifiques, dans le mécanisme d'examen collégial ou en tant que coordonnateurs de publication. Le programme de bourses Avenir de l'environnement mondial lancé en 2005 continue d'offrir à de jeunes scientifiques venant pour la plupart de régions en développement, des possibilités de participer aux différents groupes d'experts et de contribuer à la préparation du rapport en s'intégrant à des travaux de recherche et de rédaction. Une quarantaine de jeunes scientifiques prennent part à la préparation du quatrième rapport sur l'Avenir de l'environnement mondial.

30. En 2006, le PNUE a invité plus d'un millier d'experts à participer à un examen complet entre spécialistes du premier projet de rapport. Plus de 6 000 commentaires ont été reçus. Outre ce mécanisme d'examen collégial, répondant à la décision 23/6 du Conseil d'administration, le PNUE a convoqué des consultations régionales en 2006 dans six régions pour examiner le premier projet et renforcer les données et informations régionales sur l'environnement.

31. Il faut noter la nouveauté que représente la création de liens solides entre le projet Avenir de l'environnement mondial et les institutions des accords multilatéraux sur l'environnement, qui vise à faciliter et améliorer les analyses sur les grandes orientations, d'un chapitre à l'autre du rapport. De plus, un groupe consultatif de haut niveau a été mis en place pour apporter l'appui d'une orientation stratégique au mécanisme d'évaluation.

32. Le PNUE a élaboré une stratégie d'ensemble dans ses opérations de développement et d'engagement stratégique, conçue pour répandre et renforcer l'utilisation des conclusions du quatrième rapport sur l'Avenir de l'environnement mondial. Les activités d'engagement stratégique aboutiront à un forum mondial sur ce thème, qui prendra la forme d'une série d'événements de lancement, notamment une consultation intergouvernementale et de parties prenantes aux fins d'étudier les conclusions. Le rapport sera publié en septembre ou octobre 2007, pour respecter le nouveau cycle de cinq ans prescrit par la décision 22/1 I B du Conseil d'administration.

33. L'évaluation enrichira les discussions du Conseil d'administration et du Forum ministériel mondial sur l'environnement ainsi que celles du programme de travail du PNUE, eu égard notamment à la détermination des questions prioritaires et des domaines d'intervention.

B. Mécanisme des Nations Unies pour la notification et l'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin

34. Conformément à la résolution 60/30 du 29 novembre 2005 de Assemblée générale sur le mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomique, la première réunion du Groupe directeur spécial créé par l'Assemblée générale dans cette résolution s'est tenue en juin 2006 à New York, avec des représentants des Etats membres des Nations Unies suivants : Australie, Chine, Espagne, Inde, Islande, Japon, Mexique, Namibie, Philippines et Ouganda. Se sont joints à eux des représentants des organes suivants des Nations Unies et autres organisations internationales concernées : FAO, Commission

océanographique intergouvernementale de l'UNESCO, Organisation maritime internationale, Autorité internationale des fonds marins, PNUE et Organisation météorologique mondiale. Le Groupe directeur spécial a adopté des décisions ciblées sur des points importants de l'ordre du jour, relatives à l'« évaluation des évaluations », la phase de démarrage du mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin. Ces décisions portaient, entre autres, sur des problèmes essentiels tels que le champ de l'évaluation et son mécanisme, ainsi que le budget, le plan de mise en œuvre et le calendrier correspondants.

35. L'« évaluation des évaluations » rassemblera des informations sur les évaluations passées ou actuelles pertinentes relatives au milieu marin; réalisera une estimation constructive des évaluations existantes de ce milieu, y compris celles relatives aux littoraux; identifiera les lacunes et les incertitudes dans les connaissances scientifiques et les pratiques d'évaluation actuelles; appréciera comment ces évaluations ont été communiquées aux décideurs de niveaux national, régional et mondial; et élaborera un cadre de travail et des options pour le mécanisme d'évaluation systématique à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin. Ce travail s'étalera sur deux ans.

36. A cette fin, l'Assemblée générale a adopté le 20 décembre 2006 la résolution 61/222 sur les océans et le droit de la mer, qui a intégré le chapitre XII sur le mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques. Entre autres choses, la résolution invite les Etats membres, le Fonds pour l'environnement mondial et autres parties intéressées à contribuer financièrement à l'« évaluation des évaluations », en prenant en considération le plan de travail et le budget approuvés par le Groupe directeur spécial, afin de parachever l'« évaluation des évaluations » dans le délai prescrit.

C. Evaluation internationale des sciences et technologies agricoles en faveur du développement

37. L'Evaluation internationale des sciences et technologies agricoles en faveur du développement consiste en une évaluation mondiale et cinq évaluations régionales ou sous régionales du rôle des connaissances agricoles, scientifiques et technologiques dans la réduction de la faim et de la pauvreté, l'amélioration des moyens d'existence en milieu rural et la réalisation d'un développement équitable qui soit écologiquement, socialement et économiquement viable.

38. A la suite des consultations menées entre 2001 et 2003, un comité directeur de parties prenantes a formulé des recommandations indiquant qu'une telle évaluation était nécessaire, qu'elle devrait être dotée d'une structure intergouvernementale, mais avec un bureau consultatif constitué de plusieurs parties prenantes et d'un secrétariat basé au sein de la Banque mondiale. Le comité directeur a aussi recommandé qu'elle devrait être cofinancée par d'autres organismes compétents des Nations Unies. Le processus dispose donc actuellement d'une base de parties prenantes comprenant l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le FEM, le PNUD, le PNUE, l'UNESCO, l'OMS et la Banque mondiale, ainsi que des représentants de Gouvernements, de la société civile, du secteur privé et d'institutions scientifiques de toutes les régions du monde.

39. Un cadre de travail a été élaboré à l'intérieur même de l'évaluation, pour réaliser des évaluations agricoles intégrées aux échelles locale, nationale, régionale et mondiale, sur la trame de l'Evaluation des écosystèmes pour le Millénaire. Il consiste en une évaluation mondiale ainsi qu'en des évaluations régionales ou sous régionales : Afrique sub-saharienne; Asie centrale et occidentale et Afrique du Nord; Asie orientale et méridionale et Pacifique; Amérique latine et Caraïbes; Amérique du Nord et Europe. Des résumés et un rapport de synthèse seront aussi préparés à destination des décideurs. Les six évaluations doivent être achevées pour le troisième trimestre 2007 et les conclusions seront soumises, pour approbation définitive, adoption et acceptation par les Gouvernements, au cours d'une réunion intergouvernementale plénière qui se tiendra au siège du PNUE à Nairobi, en novembre 2007.

D. Quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

40. La préparation du quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat a débuté en 2003 avec l'approbation par ce Groupe d'experts des grandes lignes de trois rapports de groupes de travail, qui entreront dans le rapport d'évaluation, et la sélection d'auteurs principaux. Le quatrième rapport évaluera les nouvelles connaissances sur le changement climatique depuis la publication du troisième rapport d'évaluation en 2001, et privilégiera les questions régionales et les thèmes transversaux tels que l'intégration des stratégies d'adaptation et d'atténuation et le développement durable. Dans le respect du calendrier approuvé par le Groupe d'experts et de ses procédures, trois groupes de travail ont déjà préparé des projets qui ont été

examinés par certains Gouvernements et des experts, et ils sont présentement en train de préparer les projets définitifs à soumettre pour approbation au Groupe d'experts. Ce dernier devrait approuver les rapports des trois groupes de travail successivement en février, avril et mai 2007. Les trois rapports des groupes de travail devraient être acceptés par le Groupe d'experts au cours de sa vingt-sixième session, en mai 2007.

41. Outre les trois rapports des groupes de travail, le quatrième rapport d'évaluation comportera un rapport de synthèse résumant et rassemblant les informations contenues dans les rapports des groupes de travail ainsi que celles des rapports spéciaux et méthodologiques, sur des questions particulières préparées à la demande de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ou son Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique. Il sera rédigé dans un style non technique, adapté aux décideurs, et traitera une large gamme de questions de façon neutre mais pertinente au plan des choix. L'approbation et l'adoption du rapport de synthèse par le Groupe d'experts est prévue pour novembre 2007 et il sera présenté à la treizième session de la Conférence des Parties, en décembre 2007. Le rapport contiendra les informations les plus fiables et les plus actualisées sur les questions liées au changement climatique, en vue des négociations sur la Convention et son Protocole de Kyoto. A ce jour, le Groupe d'experts a fourni à la Conférence des Parties trois de ces rapports d'évaluation exhaustifs. Il a aussi produit des rapports spéciaux et méthodologiques sur des questions particulières. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique fait fonction de lien entre la Conférence des Parties et le Groupe d'experts, et un groupe de travail conjoint des bureaux des deux organes se rencontre régulièrement pour améliorer la coordination entre eux.

V. Fourniture de services aux Gouvernements et autres parties prenantes

A. Evaluations régionales ou sous régionales

42. Le deuxième rapport Avenir de l'environnement en Afrique a été lancé par le Premier ministre du Congo lors du segment ministériel de la onzième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, qui s'est tenue à Brazzaville en mai 2006. Les ministres présents à cette session ont adopté une décision sur l'Avenir de l'environnement en Afrique et sur le Réseau d'information sur l'environnement en Afrique, enfin, une déclaration qui, entre autres choses, donne au projet Avenir de l'environnement en Afrique un mandat clair et demande au Directeur exécutif du PNUE d'appuyer la préparation du troisième rapport en vue d'un lancement en 2010. Les Gouvernements ont également été priés d'intégrer les conclusions du rapport dans leurs mécanismes nationaux de développement durable.

43. Le thème sous-jacent du rapport est l'environnement pour le développement. Il souligne les possibilités d'action que constitue la base des ressources naturelles de la région dans le soutien au programme de développement du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Le rapport souligne aussi quelques défis nouveaux dans la région, qui pourraient imposer certains changements de politique aux Gouvernements africains. Il s'agit ici des cultures génétiquement modifiées, des stocks de produits chimiques et des espèces exotiques envahissantes. Le rapport discute aussi de la façon dont l'environnement peut contribuer à la paix et à la coopération régionale. Il remet en cause le mythe de la pauvreté de l'Afrique en soulignant que l'immense richesse naturelle de ce continent peut, si elle est gérée avec intelligence, créativité et rationalité, constituer la base d'une renaissance africaine qui satisferait et dépasserait les Objectifs du Millénaire pour le développement, internationalement convenus. Le rapport est disponible à l'adresse Internet : http://www.PNUE.org/dewa/africa/aeo2_launch/index.asp.

44. Le PNUE, avec les centres collaborant dans les sous-régions concernées au projet Avenir de l'environnement mondial, met actuellement en œuvre des procédures de notification et d'évaluation systématiques intégrées dans trois sous-régions (Asie centrale, grand bassin du Mékong et Asie méridionale), avec la participation de pays membres et autres partenaires. Toutes les procédures sous-régionales d'évaluation environnementale intégrées ont examiné l'état et les tendances de l'environnement et analysé les liens mutuels et interrelations entre les possibilités d'action en faveur du développement, et les défis à venir dans le domaine de l'environnement.

45. Les conclusions et les recommandations du rapport d'évaluation environnementale pour l'Asie centrale ont été présentées à la réunion ministérielle inter-Etats d'Asie centrale sur le développement durable, qui s'est tenue en novembre 2006 au Turkménistan. Les rapports concernant les sous-régions du grand bassin du Mékong et d'Asie méridionale seront achevés en 2007.

46. Dans la sous-région Asie et Pacifique, le PNUE a apporté son appui technique à un certain nombre de pays membres en se fondant sur des méthodologies d'évaluation environnementale intégrée tant au niveau des pays que des villes. La coopération Sud-Sud visant à partager les expériences acquises aux niveaux mondial et régional ou sous régional est un critère important dans les mécanismes nationaux d'évaluation environnementale intégrée.

47. En Europe, le PNUE travaille en lien étroit avec l'Agence européenne pour l'environnement à l'élaboration du rapport paneuropéen sur l'état de l'environnement (le « rapport de Belgrade ») en vue de la Conférence ministérielle paneuropéenne sur l'environnement qui se tiendra à Belgrade, Serbie, en octobre 2007. Cette étroite collaboration garantit une utilisation efficace et rationnelle des ressources dans la préparation même du Rapport de Belgrade et des aspects européens du quatrième rapport sur l'Avenir de l'environnement mondial. Le PNUE supervise aussi la préparation d'un rapport de type Avenir de l'environnement mondial pour la région des Carpates (Carpathians Environnement Outlook), auquel auront participé de nombreux experts venus de sept pays de cette région de montagnes et de plateaux (Hongrie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie et Ukraine). Commencé au début de 2004, ce rapport sera achevé, publié et lancé en 2007.

48. Au cours de 2006, plusieurs pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont mené à leur terme ou démarré leur mécanisme national d'évaluation environnementale sur la base de la démarche Avenir de l'environnement, avec le lancement de rapports nationaux de ce type en Argentine, au Pérou et au Chili. Il est remarquable que, dans ces trois pays, les rapports aient été adoptés comme rapports nationaux sur l'état de l'environnement, ce qui les a aidés à se conformer à leurs droits internes en matière d'environnement.

49. Des évaluations Avenir de l'environnement mondial, lancées pour certains pays en 2006 à la demande des Gouvernements du Belize, de l'Equateur et de l'Uruguay, seront achevées en 2007. Une deuxième évaluation de pays a été lancée pour Cuba. En 2006 également, le Gouvernement du Brésil a lancé un travail systématique en vue d'une série de rapports de ce même type au niveau du pays, centrés principalement sur des domaines thématiques fortement prioritaires tels que les forêts, les ressources en eau, les zones marines et littorales.

50. Au niveau régional, la troisième procédure d'Avenir de l'environnement mondial a été lancée en 2006 pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Le rapport d'évaluation final sera présenté au cours de la sixième réunion du Forum des ministres de l'Environnement d'Amérique latine et des Caraïbes, en novembre 2007. La procédure Avenir de l'environnement mondial a commencé en février 2006 pour l'Amazonie, grâce à un accord de coopération entre l'Organisation du traité de coopération amazonienne et le bureau régional du PNUE pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

51. En 2006, le PNUE a produit un rapport sur les indicateurs environnementaux pour l'Amérique du Nord. Le rapport vise à déterminer le statut présent des indicateurs environnementaux utilisés au Canada et aux Etats-Unis. Il se veut une introduction à ces indicateurs, et offre en exemple divers types d'indicateurs tout en discutant de leurs rôles et leurs limites. Il présente en outre quatre rapports récemment publiés sur les indicateurs environnementaux et se penche sur trois initiatives bilatérales de rapports sur les écosystèmes en Amérique du Nord. Le rapport est fondamentalement destiné à aider les professionnels de l'état de l'environnement d'Amérique du Nord à informer les décideurs par le recours aux indicateurs environnementaux.

52. Le PNUE a continué d'appuyer la préparation de rapports nationaux sur l'état de l'environnement à Bahreïn, dans l'Emirat d'Abu Dhabi, au Qatar, en République arabe syrienne et au Yémen. La République arabe syrienne et le Yémen sont en train d'achever leurs rapports et l'Emirat d'Abu Dhabi devrait lancer le sien en novembre 2006. Le PNUE a aussi accordé son soutien à l'Organisation régionale pour la protection de l'environnement marin, en vue de la révision et de l'amélioration des lignes directrices nationales pour la préparation du rapport sur l'état de l'environnement relatif au domaine maritime de l'organisation régionale. Le PNUE coordonne et soutient aussi le travail, toujours en cours, de l'évaluation sous-régionale arabe des écosystèmes pour le Millénaire, qui sera publiée en 2007.

B. Données et informations relatives à l'environnement

53. Le PNUE prépare des portails de données spécifiques aux régions en développement pour offrir un meilleur accès à des données environnementales précises relatives aux activités d'évaluation intégrée de l'environnement et d'établissement de rapports sur l'environnement dans les régions. Les portails régionaux sont réalisés sur le modèle du portail de données mondial Avenir de l'environnement mondial,[3] qui réunit des sources de données faisant autorité et utilisé par le PNUE et ses partenaires dans les rapports majeurs sur l'Avenir de l'environnement mondial intégraux et les annuaires, ainsi que dans d'autres publications et mécanismes relatifs aux évaluations environnementales intégrées. D'autres groupes encore y ont recours. La base de données en ligne, constamment mise à jour et enrichie, possède plus de 450 variables différentes, comme des statistiques nationales, sous-régionales, régionales et mondiales ou des ensembles de données géospatiales (sous forme de cartes), couvrant un large éventail de thèmes environnementaux, sociaux et économiques tels que l'eau douce, la population, les forêts, les émissions, le climat, les catastrophes et la santé.

54. S'agissant du processus Avenir de l'environnement en Afrique, le Réseau d'information sur l'environnement en Afrique du PNUE est destiné à renforcer les capacités nationales de gestion de l'information dans les pays et la région. Le réseau a joué un rôle crucial dans la mise au point d'outils harmonisés de gestion des données et de diffusion de l'information.

55. La désignation d'un centre sur l'Avenir de l'environnement des Carpates chargé de recueillir, intégrer et analyser les données en s'inspirant de la base de données sur les ressources mondiales de Varsovie, donnera plus de poids à l'évaluation du projet Avenir de l'environnement des Carpates Ce centre permettra de rassembler les connaissance sur l'écologie unique des Carpates et les problèmes humains et environnementaux spécifiques qui lui sont liés, et créera un réseau opérationnel d'experts au sein des sept pays des Carpates, capable d'établir des rapports sur l'environnement et de fournir de meilleures informations aux décideurs ayant la charge de l'environnement dans la région.

56. L'initiative du PNUE sur les indicateurs de développement durable pour l'Amérique latine et les Caraïbes a remarquablement progressé depuis son lancement en 2003, à la demande du Forum des ministres de l'Environnement d'Amérique latine et des Caraïbes. Elle se fonde sur un ensemble de 38 indicateurs de base embrassant les thèmes environnementaux, économiques, sociaux et institutionnels.

57. Le PNUE a achevé la première phase du portail de données Avenir de l'environnement mondial pour l'Asie occidentale, ainsi que l'étude comparative sur les sources de données régionales et mondiales. Il a de également au point un serveur de cartes pour l'Asie occidentale, fournissant des données géographiques informatisées aux niveaux régional et national et des données téléchargeables recueillies par télédétection.

58. Dans le cadre de son initiative visant à piloter le travail de réseau sur l'environnement dans les régions, le PNUE a convoqué une réunion des centres de liaison sur les réseaux d'information environnementaux dans les pays du Conseil de coopération du Golfe, les 3 et 4 juin 2006, ainsi qu'une réunion d'experts sur le travail de réseau en matière d'information environnementale dans la région de l'Asie occidentale, les 12 et 13 septembre 2006.

C. Ressources de formation pour le renforcement des capacités

59. Au sein de l'initiative d'évaluation environnementale intégrée Avenir de l'environnement mondial, le PNUE et l'Institut international pour le développement durable ont préparé un nouveau livre des ressources Avenir de l'environnement mondial, en collaboration avec plus de 40 experts venus du monde entier, livre destiné aux ateliers de formation et au soutien après formation dans les mécanismes d'évaluation régionaux et sous-régionaux. L'ensemble de ce kit de ressources est constitué de huit modules, centrés sur : l'approche Avenir de l'environnement mondial face aux évaluations environnementales intégrées ; la stratégie d'impact; la conception du mécanisme et l'organisation au plan national du projet Avenir de l'environnement mondial; le suivi, les données et les indicateurs; l'évaluation rétrospective intégrée de l'état, des tendances et des grandes orientations; les scénarios et l'analyse ex-ante des options en matière de grandes orientations ; la matérialisation des évaluations par des productions; le suivi du mécanisme, l'évaluation et les enseignements.

[3] http://geodata.grid.PNUE.ch/

D. Partenariat du PNUE avec Google Inc. sur la visualisation des changements de l'environnement

60. L'un des grands moments de 2006 a été la création d'un partenariat entre le PNUE et le moteur de recherche géant d'Internet, Google Inc., qui a débouché sur la création d'un nouvel outil destiné à présenter des données environnementales et à faciliter la visualisation des changements de l'environnement. Google a téléchargé dans Google Earth et d'autres produits et services Google des photographies satellites de 100 des points chauds environnementaux présentés dans l'atlas du PNUE *Une planète, une multitude d'individus : Atlas de notre environnement en mutation*.

61. Le partenariat avec Google Inc. offre au PNUE un moyen de diffusion mondial sans égal, le logiciel Google Earth ayant déjà plus de 100 millions d'utilisateurs dans le monde. Le site Google Earth permet aux utilisateurs d'agrandir tout emplacement d'une image de la planète, en couleur et en trois dimensions, réalisée sur la base des photos satellites. La superposition des photographies de l'atlas du PNUE offre à un grand nombre d'utilisateurs une vision de certaines des zones du monde où l'environnement est le plus terriblement dégradé, la plupart du temps sur une période d'une trentaine d'années. Cette visualisation des changements de l'environnement les rend plus compréhensibles et porteurs de sens et les chronologies montrent clairement des changements à l'échelle de la planète qui ne sont pas facilement décelables sur des périodes plus courtes.

E. Le projet GEO pour les villes

62. Le PNUE continue de développer dans les régions son projet GEO pour les villes. En 2006, en Afrique, un mécanisme de préparation des rapports Avenir de l'environnement pour les villes d'Afrique a été lancé à Dakar, Nairobi et à Lusaka. Ce travail se déroule en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat).

63. Présentement, plus de 30 villes de la région Amérique latine et Caraïbes se sont jointes à ce réseau d'évaluation pour les villes. Deux secteurs métropolitains, Lima et Callao (Pérou) ainsi que celui du centre du Costa Rica ont lancé et achevé leurs évaluations en 2006. Quatre autres villes, Rosario (Argentine), Cobija (Bolivie), El Alto (Bolivie) et Cartagena (Colombie) ont lancé leur procédure d'évaluation en 2006.

F. Activités destinées aux jeunes

64. Le rapport Avenir de l'environnement mondial jeunesse a été lancé lors de la onzième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, qui s'est tenue à Brazzaville en mai 2006. Le rapport, auquel plus de 46 réseaux de jeunesse ont collaboré, a été favorablement accueilli par les ministres, qui ont recommandé au PNUE de lui maintenir son appui. Il a été largement distribué en Afrique. Un réseau destiné à faciliter la participation des jeunes à l'approfondissement du mécanisme Avenir de l'environnement en Afrique a été mis en place avec le soutien du Corps de la paix norvégien.

65. En 2005–2006, un projet Avenir de l'environnement mondial jeunesse, qui avait été lancé en 1999 en Amérique latine et aux Caraïbes pour promouvoir la participation des jeunes à des activités de développement durable, pouvait s'enorgueillir de l'achèvement des évaluations pour Cuba et de leur démarrage pour le Brésil, le Chili, la Colombie, le Mexique (Morelos et Veracruz), Panama, le Pérou (Lima et Callao) et l'Uruguay. Une évaluation sous-régionale a été achevée en Amérique centrale et est en cours pour la partie anglophone des Caraïbes. Depuis 1999, plus de 50 000 jeunes d'Amérique latine et des Caraïbes ont participé au projet. C'est l'insistance mise dans le renforcement des capacités qui est le ciment entre les différents volets d'Avenir de l'environnement mondial. Des activités spécifiques de renforcement des capacités sont mises en œuvre en ce moment en Argentine, au Mexique et au Pérou. Des représentants du projet ont pris une part active dans le quatrième Forum mondial de l'eau, qui s'est tenu à Mexico en mars 2006.

G. Réseau mondial de systèmes d'observation de la Terre

66. Le PNUE participe depuis longtemps à différents systèmes et mécanismes d'observation mondiaux de la planète. Par exemple, il parraine le Système mondial d'observation de la Terre, le Système mondial d'observation des océans, le Système mondial d'observation du climat, et participe au partenariat pour une Stratégie d'observation mondiale intégrée. Le partenariat de la Stratégie d'observation mondiale intégrée a pour vocation d'apporter un cadre de travail complet visant à harmoniser les intérêts communs des principaux systèmes basés dans l'espace et *in situ* pour l'observation de la planète au plan mondial, notamment le climat et l'atmosphère, les océans et les littoraux, ainsi que les terres émergées. Dans tout ce qui précède, le PNUE veille à ce que les besoins

des utilisateurs de données environnementales soient pris en compte dans les stratégies, les programmes et les projets des systèmes d'observation. Ces systèmes d'observation mondiaux ont été institués comme partenaires essentiels dans la mise en place effective d'un plan opérationnel sur dix ans adopté par le Groupe sur les observations de la Terre lors du troisième Sommet de l'observation de la Terre de 2005, pour mettre en œuvre les objectifs du Réseau mondial de systèmes d'observation de la Terre.

67. Le PNUE soutient activement le plan de mise en œuvre du Réseau mondial de systèmes d'observation de la Terre, qui s'articule autour de neuf secteurs de retombées socio-économiques.[4] La vision et les objectifs du plan sont complémentaires de ceux du PNUE, s'agissant en particulier de la construction des capacités institutionnelles, humaines et techniques des pays en développement visant à assurer une évaluation et un suivi effectifs de l'état de l'environnement et à apporter un mécanisme d'alerte rapide sur les questions et tendances environnementales naissantes.

68. Le PNUE participe à plusieurs des comités liés au Réseau mondial de systèmes d'observation de la Terre (notamment ceux chargés de la science et de la technologie, de l'interface avec les usagers ainsi que du renforcement des capacités et de la diffusion) et travaille actuellement à lier l'initiative du Réseau de systèmes aux activités d'alerte rapide et de gestion des données dans le cadre du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités. Il importe que les Gouvernements du monde entier soient en mesure de tirer un avantage optimal des bases de données et autres types de services dès que ceux-ci seront rendus disponibles au travers du Réseau de systèmes. Dans ces circonstances, le PNUE a suggéré que le secrétariat du Groupe sur l'observation de la Terre crée et anime conjointement un partenariat pour bâtir une capacité nationale de partage des données et des informations issues des systèmes d'observation de l'environnement, avec une large participation des Gouvernements intéressés (membres du Groupe sur les observations de la Terre) et d'organisations nationales et internationales.

H. Environnement, conflits et coopération

69. L'initiative du PNUE sur l'environnement et la prévention des conflits a entrepris trois évaluations régionales (Afrique, Asie et Pacifique, et Amérique latine et Caraïbes) afin d'analyser le rôle de l'environnement dans la construction de la coopération, de la confiance et de la paix. Au travers d'études de cas sous-régionaux – conduites avec l'appui d'un groupe d'experts des différentes régions –les évaluations mettent en lumière les problèmes représentatifs des régions concernées et peuvent aussi offrir aux décideurs des exemples d'enseignements retenus. Les évaluations et leurs conclusions seront publiées dans un rapport d'évaluation de synthèse en 2007.

70. L'initiative Environnement et sécurité est un partenariat entre le PNUE, le PNUD, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe et le Centre régional de l'environnement pour l'Europe centrale et orientale. L'Organisation du Traité de l'Atlantique nord s'est jointe à l'initiative en tant que membre associé, au travers de son comité Science pour la paix et la sécurité. L'initiative propose une analyse multipartite des risques en matière d'environnement et de sécurité, et l'appui à un mécanisme au travers duquel les risques identifiés seraient systématiquement traités par un renforcement des politiques, des institutions et des capacités. L'initiative a publié un rapport d'évaluation et élaboré des programmes de travail pour l'Asie centrale, le sud-est de l'Europe, le Caucase méridional et l'Europe orientale (Belarus, Moldavie et Ukraine). Des évaluations complémentaires sont planifiées pour le bassin versant oriental de la Caspienne et celui d'Amu Darya en Asie centrale, ainsi que pour les zones de conflits gelés du Caucase méridional.

[4] Les secteurs de retombées socio-économiques sont: i) la réduction des pertes en vies humaines et des dégâts matériels dus aux catastrophes naturelles ou d'origine anthropique; ii) la compréhension des facteurs environnementaux ayant une incidence sur la santé et le bien-être; iii) l'amélioration de la gestion des ressources énergétiques; iv) la compréhension, l'évaluation et la prévision des changements climatiques, et l'adoption de mesures d'atténuation et d'adaptation; v) l'amélioration de la gestion des ressources en eau grâce à une compréhension améliorée de leurs caractéristiques; vi) l'amélioration de l'information, des prévisions et de l'alerte météorologiques; vii) l'amélioration de la protection et de la gestion des écosystèmes terrestres, côtiers et marins; viii) l'appui à l'agriculture durable et la lutte contre la désertification; ix) la compréhension, la surveillance et la conservation de la diversité biologique.

71. L'unité post conflit amène le travail du PNUE dans les régions du monde où l'environnement humain et naturel a souffert directement ou indirectement des conséquences d'un conflit. Elle réalise des évaluations environnementales dans des pays en situation post-conflictuelle et renforce leurs capacités de gestion environnementale nationale en bâtissant des institutions, en promouvant la coopération régionale, en fournissant une assistance juridique et technique, en promouvant la gestion de l'information environnementale et en incorporant les préoccupations environnementales dans les programmes de reconstruction.

72. Le PNUE participe à une évaluation conjointe des besoins en Somalie, menée par la Banque mondiale et le Groupe des Nations Unies pour le développement. Le PNUE est le premier responsable de l'identification et du signalement des problèmes environnementaux en Somalie. De plus, il apporte son soutien à d'autres agences et contribue à identifier des problèmes environnementaux transversaux appartenant à d'autres secteurs. En raison de la guerre civile de longue date dans ce pays, les données environnementales à jour sont rares. L'évaluation conjointe des besoins est un premier pas pour le recueil des informations environnementales existantes, le but étant de constituer la base d'un centre somalien d'information sur l'environnement.

73. En 2005, le PNUE a participé à une évaluation conjointe des besoins au Soudan, menée par 17 organismes des Nations Unies, la Banque mondiale, le Gouvernement du Soudan et le Mouvement populaire pour la libération du Soudan. En 2006, le PNUE a passé en revue les plans de secteurs et régionaux pour l'équipe pays des Nations Unies. L'environnement figure aux premiers rangs du programme de développement adopté à la suite de l'évaluation conjointe des besoins, ce qui illustre l'importance des ressources naturelles du Soudan, utilisées de tout temps pour financer le conflit. Consécutivement à l'évaluation, le PNUE a réalisé une évaluation post conflit de l'environnement au Soudan, entre novembre 2005 et octobre 2006. Diverses missions d'information et missions techniques ont été réalisées dans le pays pour faciliter les discussions entre les principaux organismes des Nations Unies et les Gouvernements parties prenantes.

I. Comité scientifique des Nations Unies sur les effets des radiations atomiques

74. Le PNUE est chargé d'apporter un soutien à la réalisation effective du travail du Comité scientifique des Nations Unies sur les effets des radiations atomiques, créé par l'Assemblée générale dans sa résolution 913 (X) du 3 décembre 1955 pour étudier les expositions aux rayonnements ionisants et leurs effets sur la santé de l'être humain et son milieu. Alors que ce soutien a essentiellement été administratif dans le passé, le PNUE et le secrétariat du Comité scientifique améliorent constamment le partage des informations et la collaboration au niveau technique. Le PNUE s'intéresse tout particulièrement pour ses activités au travail de mise à jour auquel le Comité scientifique est en train de se livrer sur ses propres évaluations en matière d'expositions mondiales et régionales aux sources de rayonnements ionisants (notamment dues aux radiations naturelles, aux retombées des essais d'armes nucléaires, aux rejets des équipements nucléaires et autres industries, ou aux accidents); d'étudier les dernières connaissances scientifiques sur les effets des rayonnements ionisants sur les espèces non humaines; et de mettre à jour son évaluation des conséquences radiologiques de l'accident de Tchernobyl.

VI. Conclusions et implications découlant potentiellement des résultats des principales évaluations pour les Gouvernements

75. Les rapports d'évaluation achevés durant la période courant entre les vingt-troisième et vingt-quatrième sessions ordinaires du Conseil d'administration représentent, dans leur ensemble, des investissements financiers importants de la part de la communauté internationale et des contributions en nature de la part des Gouvernements et de milliers d'experts du monde entier. Ils offrent un nombre inhabituellement vaste et significatif de conclusions, qui ont des implications pour les Gouvernements et pour le programme de travail du PNUE. En conséquence, le Directeur exécutif a pris ces conclusions en considération dans la mise en œuvre du programme de travail pour 2006–2007 et la préparation du programme de travail pour 2008–2009. Les Gouvernements souhaiteront aussi peut-être se pencher sur les conclusions principales mises en relief dans ce qui précède et déterminer les meilleures manières de les utiliser, individuellement ou collectivement, en s'appuyant sur des mécanismes internationaux adéquats, notamment le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement, durant sa vingt-quatrième session. L'éventail de mesures suggéré par le Conseil d'administration synthétise les principales conclusions des diverses procédures d'évaluation : il est soumis à l'attention du Conseil/Forum.

VII. Amendement à l'instrument pour la restructuration du Fonds pour l'environnement mondial

76. L'Instrument pour la restructuration du Fonds pour l'environnement mondial, adopté par le Conseil d'administration dans sa décision SS.IV/1 du 18 juin 1994, prévoit à son paragraphe 34 la procédure de modification de l'Instrument :

> « L'amendement ou l'abrogation du présent Instrument peuvent être approuvés par consensus par l'Assemblée sur la recommandation du Conseil, compte tenu des opinions exprimées par les Agents d'exécution et l'Administrateur, et ils prennent effet une fois qu'ils ont été adoptés par les Agents d'exécution et l'Administrateur conformément à leurs règles de procédure et règlements respectifs. »

77. Depuis dix ans que l'Instrument existe, l'expérience montre qu'en matière de préparation logistique des réunions du Conseil d'Administration du Fonds pour l'environnement mondial, il n'est pas toujours pratique ni possible de respecter la périodicité ni les lieux que ce texte prévoit. C'est pourquoi la troisième Assemblée du FEM, qui s'est tenue au Cap, Afrique du Sud, les 29 et 30 août 2006, a approuvé par consensus un amendement à l'Instrument pour disposer d'une plus grande souplesse dans la planification des réunions du Conseil.

78. Le paragraphe 17 de l'Instrument dispose que le Conseil se réunit au siège du secrétariat du FEM. Le Conseil s'est toujours réuni au siège du secrétariat, à Washington, sauf à trois reprises. Pour ce qui concerne les réunions liées aux Assemblées, le Conseil a décidé de se réunir au même endroit que l'Assemblée, la première fois à New Delhi, la seconde à Beijing et la troisième au Cap.

79. On a constaté en d'autres occasions que le Conseil aurait souhaité se réunir en un lieu autre que le siège du secrétariat, sans pouvoir toutefois le faire en raison des dispositions de l'Instrument.

80. Le lieu des réunions ordinaires de l'organe directeur d'une organisation est le type même de décision logistique fréquemment laissé à la discrétion de cet organe. Par exemple, l'article 2 du Règlement intérieur du Conseil d'administration du PNUD dispose :

> « 1. Les sessions ordinaires du Conseil d'administration se tiendront à l'Organisation des Nations Unies tant que les locaux du siège du PNUD/FNUAP ne permettront pas de les accueillir.
>
> « 2. A moins que le Conseil d'administration ne décide de se réunir ailleurs, les sessions annuelles se tiennent à tour de rôle au Siège de l'Organisation des Nations Unies et à l'Office des Nations Unies à Genève. »

81. L'article 4 du Règlement intérieur du Conseil d'administration du PNUE dispose par ailleurs que les sessions ordinaires se tiennent au siège du Programme des Nations Unies pour l'environnement, à moins que le conseil d'administration en ait décidé autrement lors d'une session précédente.

82. La troisième Assemblée du FEM a donc décidé d'amender comme suit le paragraphe 17.[5]

> « Le Conseil se réunit deux fois par an ou aussi fréquemment que nécessaire pour être à même de s'acquitter de ses responsabilités. **Il se réunit au siège du secrétariat, sauf s'il en décide autrement.** Le quorum est fixé aux deux tiers des membres du Conseil. »

83. Cet amendement maintient la présomption que les réunions du Conseil auront lieu au siège du secrétariat. Le Conseil disposerait cependant de la souplesse nécessaire pour décider de se réunir ailleurs si des circonstances justifiaient une telle décision, comme cela a été le cas pour les assemblées du FEM.

84. Il conviendra de ne pas négliger une lettre de Madame Monique Barbut, Directrice générale et Présidente du Fonds pour l'environnement mondial, en date du 13 septembre 2006, adressée au Directeur exécutif du PNUE et lui demandant de prendre les mesures nécessaires pour faciliter l'adoption par le Conseil d'administration de l'amendement à l'Instrument du FEM (document UNEP/GC/24/INF/13). Le Conseil souhaitera peut-être adopter une décision en l'espèce, en s'inspirant de la mesure proposée au chapitre I du présent document.

---

[5] Le texte modifié est en caractères gras.